

222C2790
FR0013199916-FS1014

30 décembre 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOMFY SA
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 décembre 2022, la société JPJ2¹ a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2022, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOMFY SA et ne plus détenir directement aucune action ni aucun droit de vote de cette société.
2. Par le même courrier, la société JP 3² a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société SOMFY SA et détenir à cette date 3 700 001 actions SOMFY SA représentant autant de droits de vote, soit 10% du capital et 6,16% des droits de vote de cette société³.
3. Ces franchissements de seuil résultent de l'apport par JPJ2 de l'intégralité de sa participation détenue dans la société SOMFY à la société JP 3, pendant la période d'offre publique initiée par les sociétés J.P.J.S et JP 3 sur les actions SOMFY, tel qu'annoncé dans la documentation d'offre⁴.

Au résultat de ce transfert, **le concert** constitué des sociétés J.P.J.S⁵, JPJ2, JP3, Compagnie Financière Industrielle⁶, TSB Holdings, ainsi que certains membres de la famille Despature, **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 29 décembre 2022, 27 683 918 actions SOMFY SA représentant 50 600 384 droits de vote, soit 74,82% du capital et 84,26% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S	19 532 448	52,79	39 012 788	64,97
JPJ2	0	0	0	0
JP 3	3 700 001	10,00	3 700 001	6,16
Famille Despature	2 287 594	6,18	4 069 845	6,78
Compagnie Financière industrielle	1 653 875	4,47	3 307 750	5,51
TSB Holdings	510 000	1,38	510 000	0,85
Total concert	27 683 918	74,82	50 600 384	84,26

¹ Société anonyme de droit suisse contrôlée indirectement par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

² Société anonyme de droit suisse détenue à 100% par JPJ2 SA.

³ Sur la base d'un capital composé de 37 000 000 actions représentant 63 051 224 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf..notamment D&I 222C2728 du 20 décembre 2022 et §2.9 de la note d'information établie par les sociétés J.P.J.S et JP 3 diffusée le 20 décembre 2022 sous le numéro de visa n°22-494

⁵ Société en commandite par actions de droit français, contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

⁶ Société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par M. Patrick Despature.